



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000709

**Séance du jeudi 12 février 2009**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN jusqu'au rapport 2.3) Auxon-Dessus : Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 3.4), Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 10.2), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 10.2), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR (à partir du rapport 10.2), Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 10.2), Michel OMOURI, Françoise PRESSE (à partir du rapport 10.2 et jusqu'au rapport 9.2), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY Bousnières : Bertrand ASTRIC (représenté par Wilma SINA-AUCANT), Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (jusqu'au rapport 10.2) Chalezeule : Christophe CURTY Chalezeule : Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 10.2) Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 10.2) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) Gennes : Jean SIMONDON (à partir du rapport 10.2) Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 0.1), Gérard VALLET (à partir du rapport 10.2) Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 10.2), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 10.2) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN (représenté par Patricia RELANGE) Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 10.2) Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN) Vorges les Pins : Patrick VERDIER

**Étaient absents :** Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Françoise FELLMANN, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT Beure : Auguste KOELLER Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Torpes : Bernard LAURENT

**Secrétaire de séance :** Thomas JAVAUX

**Procurations de vote :**

**Mandants :** Auxon Dessus : Serge RUTKOWSKI Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 2.1), Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Françoise FELLMANN, Catherine GELIN, Sylvie JEANNIN, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport 2.1) Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 10.2) Nancray : Daniel ROLET Pirey : Jacques COINTET

**Mandataires :** Auxon Dessus : Geneviève VERRO Besançon : Nicolas BODIN, Jean-Jacques DEMONET, Pascal BONNET (à partir du rapport 2.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Valérie HINCELIN, Frank MONNEUR, Jean-Claude ROY, Jean ROSSELOT, Patrick BONTEMPS, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Martine JEANNIN, Béatrice FALCINELLA, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport 2.1) Morre : Gérard VALLET (à partir du rapport 10.2) Nancray : Jean-Pierre MARTIN Pirey : Robert STEPOURJINE

**Objet :** Motion : Les Délégués du Grand Besançon «Pour un Grenelle de la fiscalité»

## Motion : Les Délégués du Grand Besançon «Pour un Grenelle de la fiscalité»

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

L'annonce du Président de la République de supprimer la taxe professionnelle dès 2010 et de compenser cette ressource fiscale notamment par une taxe carbone, inquiète l'ensemble des délégués du Grand Besançon réunis en Conseil de communauté pour débattre des orientations budgétaires pour 2009.

Notre Conseil, conscient de l'effet néfaste qu'une réforme fiscale hâtive pourrait avoir, ne peut rester insensible à cette annonce. Il appelle de ses vœux une concertation approfondie, tant avec les parlementaires qu'avec les élus et leurs associations.

Pour le Grand Besançon, les recettes de la Taxe professionnelle représentent 60 % des recettes fiscales et 40 % de l'ensemble des ressources de fonctionnement. Le produit de TP c'est 42,3M€ en 2008, et la recette attendue en 2009 sera de 43,4M€. Sur les 43,4 M€, près de 20,5 M€ (soit 47%) seront reversés aux communes via l'attribution de compensation.

Cet impôt économique local constitue le juste retour des efforts que le Grand Besançon accomplit pour accueillir les entreprises et leur offrir des services. En effet, engagé depuis sa création, en 2001, dans le développement et l'attractivité du territoire ce sont plus de 130 millions d'euros d'investissements qui ont pu être réalisés avec cet impôt en partie dédié aux agglomérations.

Eu égard à la suppression de cet impôt, notre Conseil craint de voir disparaître l'autonomie fiscale et financière des collectivités pourtant inscrite dans la Constitution. En effet, par le biais de ses compensations (toujours insuffisantes), l'Etat rendra les collectivités encore plus dépendantes de ses versements pour mener à bien leurs projets d'investissements et pour leur fonctionnement général. Les collectivités ne peuvent pas devenir une variable d'ajustement.

Aussi, alors que le Comité Balladur, chargé de proposer une réforme de l'organisation territoriale, n'a pas encore terminé ses travaux, les délégués communautaires demandent qu'une large concertation soit menée dans le cadre d'un « Grenelle de la fiscalité locale »

La réforme globale de la fiscalité locale qu'ils souhaitent doit être engagée dans le respect des principes généraux, rappelés par l'ensemble des associations d'élus (AMF, AMGVF, ADCF, ARF, FMVM, APVF, ACUF, ADF) :

- d'autonomie fiscale des collectivités territoriales,
- de maintien du lien fiscal entre entreprises et territoires qui favorise le dynamisme économique,
- de cohérence d'ensemble des réformes territoriales.

Le Conseil rappelle également son attachement à des dispositifs fiscaux qui inscrivent l'économie dans le développement durable.

Ils demandent à Monsieur le Préfet de Région de relayer cette motion auprès de Monsieur le Président de la République Française.

**A l'unanimité, l'abstention et la motion est adoptée par le Conseil de Communauté.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 1

PRÉFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité

RECU 20.FEV 2009

Pour extrait conforme,

Le Président

Délibération du Jeudi 12 février 2009

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

2/2